



Afin de lancer en 2020 l'étude de réaménagement du musée municipal, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2020, une subvention d'un montant minimal de 10 000 €(dix mille euros) pour l'étude de définition et de faisabilité.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ**

**Considère** que l'étude de définition et de faisabilité est nécessaire après la validation du Projet Scientifique et Culturel.

**Dit** que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2031, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2020.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 10 000 €(dix mille euros) pour l'étude de définition et de faisabilité, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**